

**PROCES-VERBAL DU COMITE DU 9 MARS 2007**

L'an deux mille sept, le vendredi neuf mars, à 18 h, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à son siège, Villa « Vincenette », 16 allée Corrigan, à Arcachon, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège Cap-Ferret, Président du Syndicat.

Date de convocation règlementaire : le 1<sup>er</sup> mars 2007

**ETAIENT PRESENTS**

M. SAMMARCELLI	Président
M. DELUGA	Vice-Président
M. PERRIERE	Vice-Président
M. PERUSAT	Vice-Président
M. GADOU	Vice-Président
M. COURDÉ	Vice-Président
M. CHAUVET	Vice-Président

Mme GALLOUX

M. ACOT-MIRANDE

M. BIBARD

M. BOEREZ

M. CABANEL

M. CHANSAREL

M. COEURET

M. COQUEBERT DE NEUVILLE

M. DIJON

M. SOCOLOVERT est arrivé pendant la lecture de la délibération portant sur l'Affectation du Résultat de l'exercice 2006 du Budget Principal M 14

M. LABORDE

Mme LAMOU

Mme MAURY-BRACHET

Mme PALLET

M. PEYROUX

M. TROUBET

M. TROUVE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

**Absents représentés**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOULON a donné pouvoir à M. PEYROUX ; M. MOGA a donné pouvoir à M. ACOT-MIRANDE;

M. GAUBERT a donné pouvoir à M. COQUEBERT DE NEUVILLE ;

Mme DES ESGAULX a donné pouvoir à M. CHAUVET ; M. CAILLEAU a donné pouvoir à M. DELUGA ;

**Absents excusés** : Mmes CALVO, HERMANN ; MM CHAMBOLLE, LANDAIS ;

**Assistaient également** :, M. BATTLE, Trésorier du Syndicat, M. GUERIN, Directeur Général du Syndicat, M. CAPDEVILLE, Directeur Adjoint du Syndicat.

**Mme GALLOUX** a été nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 9 février 2007 a été adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des informations

Monsieur le Président propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Michel MARTIN, décédé le mois dernier. Il rappelle qu'il a été Adjoint au Maire de Lège Cap Ferret et a été membre du Syndicat de mars 1989 à avril 1995.

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

- Ces décisions prises dans le cadre des délégations confiées par le Comité au Président se rapportent aux marchés passés selon la « procédure adaptée » pour un montant supérieur à 4 000 €HT, selon le seuil fixé par notre « Règlement de la Commande Publique ».

**MISE EN ŒUVRE D'UNE APPLICATION WEB DE DIFFUSION D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES A CARACTÈRE TOURISTIQUE :** Marché de services conclu avec la société Ciril, de Villeurbanne, selon le détail suivant : Lot n°1 « mise à disposition d'un outil de création d'applications web » pour un montant de 26 500 €HT, Lot n°2 « hébergement de l'application web et des données cartographiques » pour un montant de 4 800 € HT, Lot n°3 « maintenance et assistance au développement d'applications créées ultérieurement » pour un montant de 2 700 €HT/an pour la maintenance, pour 650 €HT/jour d'assistance hors site et pour 1 250 €HT/jour d'assistance sur site.

### **ACQUISITION DE DIVERSES FOURNITURES D'IMPRESSION**

Marché à bons de commande de fournitures conclu avec la société Logoprim, de Sucy en Brie sans montant minimum ou maximum.

Puis Monsieur Sammarcelli passe à l'ordre du jour :

## **ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DU 9 MARS 2007**

### **I – AFFAIRES FINANCIÈRES**

- Compte de Gestion de l'Exercice 2006 M. CHAUVET
- Compte Administratif de l'Exercice 2006 M. CHAUVET
- Affectation du Résultat de l'Exercice 2006 :
  - Budget Principal M 14 M. CHAUVET
  - Budget Annexe du Service de l'Assainissement M 49 M. CHAUVET
  - Budget Annexe du Service Dragage M14 M. CHAUVET
  - Budget Service de l'Assainissement Non Collectif M 49 M. CHAUVET
- Budget Primitif de l'Exercice 2007 M. CHAUVET

### **II – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

- Fourniture et pose de groupes de pompage et de leurs armoires de commande dans les stations existantes de Factice et de Lagrua : signature du marché M. GADOU

### **III – PERSONNEL**

- Indemnisation d'étudiants stagiaires M. BIBARD
- Régime indemnitaire – année 2007 Mme GALLOUX
- Modification du Tableau des Effectifs M. CABANEL

### **IV – AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Location et maintenance d'un scanner couleur et de photocopieurs numériques connectés : signature du marché M. TROUBET

**COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2006**

---

Mes chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation, le "Compte de Gestion" de l'exercice 2006, établi par notre Trésorier, document qui se présente, en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

**1) Budget Principal (M 14)**

<b>BUDGET PRINCIPAL (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	3 398 671,60	2 978 738,81	
<i>Report N-1</i>		100 577,86	
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>3 398 671,60</b>	<b>3 079 316,67</b>	<b>319 354,93</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	7 479 473,64	5 027 951,07	
<i>Report N-1</i>	565 417,62		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>8 044 891,26</b>	<b>5 027 951,07</b>	<b>3 016 940,19</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>3 336 295,12</b>

**2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)**

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	67 460,62	63 632,91	
<i>Report N-1</i>		36 961,29	
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>67 460,62</b>	<b>100 594,20</b>	<b>-33 133,58</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	441 951,75	432 716,69	
<i>Report N-1</i>	167 924,53		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>609 876,28</b>	<b>432 716,69</b>	<b>177 159,59</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>144 026,01</b>

3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	28 621 782,22	25 306 464,66	
<i>Report N-1</i>	2 783 539,38		
<b>Total de la Section d'Investissement</b>	<b>31 405 321,60</b>	<b>25 306 464,66</b>	<b>6 098 856,94</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	12 479 574,88	5 121 671,99	
<i>Report N-1</i>	905 859,39		
<b>Total de la Section de Fonctionnement</b>	<b>13 385 434,27</b>	<b>5 121 671,99</b>	<b>8 263 762,28</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>14 362 619,22</b>

4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Report N-1</i>			
<b>Total de la Section d'Investissement</b>			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	3 000,00	2 920,00	
<i>Report N-1</i>			
<b>Total de la Section de Fonctionnement</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 920,00</b>	<b>80,00</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>80,00</b>

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, tels qu'ils viennent de vous être présentés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2006**

---

Mes chers Collègues,

Les résultats du "Compte Administratif" de notre Syndicat pour l'exercice 2006 sont conformes aux résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, document que vous venez d'approuver :

**1) Budget Principal (M 14)**

<b>BUDGET PRINCIPAL (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	3 398 671,60	2 978 738,81	
<i>Report N-1</i>		100 577,86	
<b>Total de la Section d'Investissement</b>	<b>3 398 671,60</b>	<b>3 079 316,67</b>	<b>319 354,93</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	7 479 473,64	5 027 951,07	
<i>Report N-1</i>	565 417,62		
<b>Total de la Section de Fonctionnement</b>	<b>8 044 891,26</b>	<b>5 027 951,07</b>	<b>3 016 940,19</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>3 336 295,12</b>

**2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)**

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	67 460,62	63 632,91	
<i>Report N-1</i>		36 961,29	
<b>Total de la Section d'Investissement</b>	<b>67 460,62</b>	<b>100 594,20</b>	<b>-33 133,58</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	441 951,75	432 716,69	
<i>Report N-1</i>	167 924,53		
<b>Total de la Section de Fonctionnement</b>	<b>609 876,28</b>	<b>432 716,69</b>	<b>177 159,59</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>144 026,01</b>

3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	28 621 782,22	25 306 464,66	
<i>Report N-1</i>	2 783 539,38		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>31 405 321,60</b>	<b>25 306 464,66</b>	<b>6 098 856,94</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	12 479 574,88	5 121 671,99	
<i>Report N-1</i>	905 859,39		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>13 385 434,27</b>	<b>5 121 671,99</b>	<b>8 263 762,28</b>
<b><i>EXCEDENT GLOBAL</i></b>			<b>14 362 619,22</b>

4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Report N-1</i>			
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	3 000,00	2 920,00	
<i>Report N-1</i>			
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 920,00</b>	<b>80,00</b>
<b><i>EXCEDENT GLOBAL</i></b>			<b>80,00</b>

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte Administratif" de l'exercice 2006 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année ; ces résultats ont reçu l'accord de nos collègues, membres de la Commission des Finances, au cours de leur réunion du 27 février dernier.

**Le Président sort pendant la lecture de la délibération.**

**M. BIBARD, Doyen du Comité, préside la séance pendant cette délibération.**

**Les membres du Comité ADOPTENT A L'UNANIMITE cette délibération et votent les félicitations au Président pour sa bonne gestion des deniers publics.**

**BUDGET PRINCIPAL M 14  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2006 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement ; excédent de : 319 354,93 €
- Section de Fonctionnement ; excédent de : 3 016 940,19 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2007, en recettes, à l'article 001. En ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 816 940,19 € conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter • résultat de l'exercice : (recettes – dépenses)		excédent : + 2 451 522,57 €	déficit :
• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent : + 565 417,62 €	déficit :
• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)		excédent : + 3 016 940,19 €	déficit :
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement		excédent : + 419 932,79 € déficit :	excédent : - 100 577,86 € excédent : + 319 354,93 € déficit : - 873 264,00 € - 192 225,00 € - 681 039,00 € - 361 684,07 €
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b> • <b>résultat excédentaire (A 1)</b> - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)		<b>3 016 940,19 €</b>  361 684,07 €  1 838 315,93 €  816 940,19 €  -	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté  816 940,19 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1  319 354,93 €  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 200 000 €

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M 49)  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2006 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement ; excédent de : 6 098 856,94 €
- Section de Fonctionnement ; excédent de : 8 263 762,28 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2007, en recettes, à l'article 001. En ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 1 673 762,28 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter • résultat de l'exercice :		excédent : + 7 357 902,89 € déficit :	
• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent : + 905 859,39 € déficit :	
• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)		excédent : + 8 263 762,28 € déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement		excédent : + 3 315 317,56 € déficit : excédent : + 2 783 539,38 € déficit : excédent : + 6 098 856,94 € déficit : - 14 517 666,00 € + 1 997 300,00 € - 12 520 366,00 € - 6 421 509,06 €	
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b> • <b>résultat excédentaire (A 1)</b> - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1)		8 263 762,28 € 6 421 509,06 € 168 490,94 € 1 673 762,28 €	
• <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)		-	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté  1 673 762,28 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 6 098 856,94 €  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé  6 590 000 €

**BUDGET SERVICE « DRAGAGE » - M 14  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2006 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement ; déficit de : 33 133,58 €
- Section de Fonctionnement ; excédent de : 177 159,59 €

Le déficit de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2007, en dépenses, à l'article D.001. En ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 67 159,59 € conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter • résultat de l'exercice : (recettes – dépenses)		excédent : + 9 235,06 € déficit :	
• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent : + 167 924,53 € déficit :	
• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)		excédent : + 177 159,59 € déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b> • résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes) • résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) • résultat comptable cumulé (à reporter au R001) • dépenses d'investissement engagées non mandatées • recettes d'investissement restant à réaliser • solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) • (B) besoin (-) réel de financement • excédent (+) réel de financement		excédent : + 3 827,71 € déficit : excédent : déficit : - 36 961,29 € excédent : déficit : - 33 133,58 € - 23 591,00 € - 23 591,00 € - 56 724,58 €	
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b> • <b>résultat excédentaire (A 1)</b> - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1) • <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)		177 159,59 € 56 724,58 € 53 275,42 € 67 159,59 € -	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté  67 159,59 €	D001 : solde d'exécution N - 1 - 33 133,58 €	R001 : solde d'exécution N - 1 - R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 110 000 €



**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2007**

Mes chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif de l'Exercice 2007 qui est soumis à votre approbation se présente en quatre parties :

- un Budget Principal , (Instruction M14)
- un Budget Annexe de notre Service Dragage, (Instruction M14).
- un Budget Annexe de notre Service de l'Assainissement collectif, (Instruction M49).
- un Budget Annexe de notre Service d'Assainissement non Collectif (Instruction M49)

**I - BUDGET PRINCIPAL**

Ce Budget est équilibré, en recettes et en dépenses, à un montant de 14 237 174,12 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de Fonctionnement	8 700 730,19	8 700 730,19
Section d'Investissement	5 536 443,93	5 536 443,93
<b>TOTAL</b>	<b>14 237 174,12</b>	<b>14 237 174,12</b>

**1) Section de Fonctionnement**

**a : Recettes**

Les prévisions de recettes s'élèvent à 7 883 790 € auxquelles s'ajoutent l'excédent de l'Exercice précédent 816 940,19 €. Le produit des contributions des membres du Syndicat passe de 5 660 400 € à 5 767 950 €, soit 1,9% d'augmentation.

**b : Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2006 ; cela s'explique, notamment, par la hausse des charges exceptionnelles due uniquement à deux contentieux de marchés publics. Le virement à la Section d'Investissement sera de 1 500 000 € ; il était de 2 200 000 €, en 2006

**2) Section d'Investissement**

**a : Recettes**

Nous trouvons, en recettes de la Section d'Investissement :

- L'affectation d'une partie du Résultat 2006	2 200 000,00 €
- Les recettes non perçues à la clôture de l'Exercice	192 225,00 €
- Le montant du virement de la Section de Fonctionnement	1 500 000,00 €
- le Fonds de Compensation de la TVA	650 000,00 €
- l'amortissement des immobilisations	360 920,00 €
- l'excédent de l'Exercice 2006	319 354,93 €
- les subventions et avances remboursables relatives aux propositions nouvelles	313 944,00 €

<b>Total des recettes</b>	<b>5 536 443,93 €</b>
---------------------------	-----------------------

**b : Dépenses**

* Dépenses financières :		1 211 730,00 €
- Amortissement des subventions :	1 098 940 €	
- Remboursement du capital des avances remboursables :	112 790 €	
* Dépenses imprévues :		108 949,93 €
* Dépenses d'équipement : restes à réaliser de l'Exercice précédent		873 264,00 €
* Dépenses d'équipement : propositions nouvelles		3 342 500,00 €
Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :		
<b>Opération n° 11</b>	<b>Réensablement des plages</b>	<b>1 115 000,00 €</b>
	<i>Arcachon</i>	300 000 €
	<i>La Teste de Buch</i>	500 000 €
	<i>Andernos les Bains</i>	115 000 €
	<i>Lège Cap Ferret</i>	200 000 €
<b>Opération n° 12</b>	<b>Traitement des eaux pluviales</b>	<b>947 000,00 €</b>
Etudes :	<i>Le Teich - bassin rétention au sud du port</i>	40 000 €
	<i>Andernos - quartier Lagouet</i>	30 000 €
	<i>La Teste - Schéma des eaux pluviales</i>	50 000 €
	<i>Gujan - bassin de rétention craste Mestrassau</i>	30 000 €
Travaux :	<i>Gujan - station de pompage port de Meyran Est</i>	597 000 €
	<i>Lège - quartier la Chêneiraie</i>	200 000 €
<b>Opération n° 13</b>	<b>Travaux de dragage hors Contrat de Plan</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>Opération n° 15</b>	<b>Contrat de Plan Etat/Région : nettoyage du domaine public maritime</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Opération n° 16</b>	<b>Matériels et équipements nautiques</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>Opération n° 17</b>	<b>Désenvasement des ports</b>	<b>278 000,00 €</b>
	désenvasement du port d'Arès	128 000 €
	désenvasement du port d'Audenge	150 000 €
<b>Opération n° 20</b>	<b>Acquisition de matériel pour le siège</b>	<b>207 000,00 €</b>
	<i>logiciels</i>	50 000 €
	<i>matériels de transport</i>	12 000 €
	<i>matériels de bureau et informatique</i>	70 000 €
	<i>meubles</i>	10 000 €
	<i>matériels divers</i>	45 000 €
	<i>grosses réparations</i>	20 000 €
<b>Opération n° 21</b>	<b>Acquisition de matériel pour le SHI</b>	<b>35 500,00 €</b>
	<i>logiciels</i>	10 000 €
	<i>matériels de transport</i>	15 000 €
	<i>matériels de bureau et informatique</i>	6 000 €
	<i>meubles</i>	4 500 €
<b>Opération n° 22</b>	<b>Balisage des passes</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Opération n° 24</b>	<b>Route de l'huître - signalétique</b>	<b>35 000,00 €</b>

ƒ

Opération n° 25	Balisage intra Bassin		90 000,00 €
Opération n° 26	Système d'Information Géographique		70 000,00 €
	logiciels	42 000 €	
	matériel informatique	28 000 €	
Opération n° 27	Contrat de Projet		100 000,00 €

<b>Total des dépenses</b>	<b>5 536 443,93 €</b>
---------------------------	-----------------------

**II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE**

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à un montant de 792 320,59 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	567 159,59	567 159,59
Section d'Investissement	225 161,00	225 161,00
<b>TOTAL</b>	<b>792 320,59</b>	<b>792 320,59</b>

**1) Section de Fonctionnement**

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit, en recettes :

**a : Recettes**

- article 7475 : remboursement de travaux	500 000,00 €
- l'excédent de l'Exercice précédent	67 159,59 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>567 159,59 €</b>
---------------------------	---------------------

**b : Dépenses**

- article 60 Achats et fournitures	84 000,00 €
- article 61 Services extérieurs locations et entretiens	91 000,00 €
- article 62 Autres services (honoraires, déplacements etc...)	24 000,00 €
- article 63 Impôts et taxes	1 000,00 €
- chapitre 012 Charges de personnel	276 000,00 €

- chapitre '042 Dotation aux amortissements	55 161,00 €
- chapitre 022 Dépenses imprévues	998,59 €
- Virement à la Section d'Investissement	35 000,00 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>567 159,59 €</b>
---------------------------	---------------------

## 2) Section d'Investissement

### a : Recettes

Nous trouverons :

- FCTVA	25 000,00 €
- l'affectation partielle du Résultat de 2005	110 000,00 €
- l'amortissement des immobilisations	55 161,00 €
- le virement de la Section de Fonctionnement	35 000,00 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>225 161,00 €</b>
---------------------------	---------------------

Ces recettes permettront de financer les dépenses suivantes :

### b : Dépenses

- le déficit de l'Exercice précédent	33 133,58 €
- dépenses imprévues	2 436,42 €
- les restes à réaliser	23 591,00 €
- l'opération d'investissement n° 10 - Dragage	166 000,00 €
études	10 000 €
frais d'insertion	1 000 €
matériels de transport	100 000 €
autres immobilisations	15 000 €
réparations	40 000 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>225 161,00 €</b>
---------------------------	---------------------

## III - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à un montant de 47 336 461,28 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section d'Exploitation	12 803 129,28	12 803 129,28
Section d'Investissement	34 533 332,00	34 533 332,00
<b>TOTAL</b>	<b>47 336 461,28</b>	<b>47 336 461,28</b>

✍

## 1) Section d'Exploitation

### a : Recettes

Nous avons inscrit, en recettes :

- Participation pour raccordement à l'égout :	1 700 000,00 €
- Redevance d'assainissement :	7 900 000,00 €
- Redevance d'assainissement de la BA 120 :	55 000,00 €
- Prime pour épuration :	850 000,00 €
- Remboursement d'annuités d'emprunts par le Département :	36 950,00 €
- Dotation à l'amortissement des subventions :	587 417,00 €
- Affectation partielle du Résultat	1 673 762,28 €

**TOTAL**

**12 803 129,28 €**

### b : Dépenses

Le montant des dépenses réelles de la Section d'Exploitation a augmenté par rapport à celui de l'exercice 2006. Cette augmentation s'explique par le fait que le Syndicat est susceptible de supporter des dépenses supplémentaires générées par la construction des deux stations d'épuration de La Teste de Buch et Biganos, en phase transitoire limitée à l'exercice 2007 (électricité, gaz, produits de traitement, analyses). La prise en charge de ces dépenses fait partie des négociations engagées avec le Délégué.

L'augmentation des recettes permet de dégager un autofinancement de 6 770 000 €

## 2) Section d'Investissement

### a : Recettes

Nous avons inscrit, en recettes de la Section d'Investissement :

- L'excédent de l'Exercice précédent	6 098 856,94 €
- L'affectation d'une partie du Résultat 2006	6 590 000,00 €
- Le montant du virement de la Section d'Exploitation	6 770 000,00 €
- L'amortissement des immobilisations	3 046 152,00 €
- La récupération de la TVA :	700 000,00 €
- Le remboursement des annuités d'emprunts	136 000,00 €
- Les subventions d'équipement	4 926 250,00 €
- Les restes à réaliser	1 997 300,00 €
- Un emprunt à mobiliser	4 268 773,06 €

**Total des Recettes**

**34 533 332,00 €**

### b : Dépenses

- Dépenses financières :		4 572 666,00 €
* amortissement des subventions :	587 417 €	
* emprunts et dettes :	3 979 749 €	
* incitation au raccordement :	5 500 €	
- Dépenses imprévues :		
- Dépenses d'équipement : restes à réaliser		14 517 666,00 €
- Dépenses d'équipement : propositions nouvelles		15 443 000,00 €
<b>Opération n° 1</b>	<b>Collecteur Principal : travaux programmés</b>	<b>6 850 000,00 €</b>
	- doublement du collecteur sud	
	liaison Gujan/La Teste	

✍

Opération n° 2	Collecteur Principal : travaux non programmés	20 000,00 €
Opération n° 3	Collecteur Principal : grosses réparations	230 000,00 €
Opération n° 4	Réseaux de collecte : travaux programmés	793 000,00 €
Opération n° 5	Réseaux de collecte : opérations occasionnelles et AOV	535 000,00 €
Opération n° 7	Rénovation de canalisations	230 000,00 €
Opération n° 8	Réhabilitation de canalisations	230 000,00 €
Opération n° 9	Stations d'épuration : travaux programmés	5 500 000,00 €
Opération n° 11	Stations de pompage : travaux programmés	205 000,00 €
	<i>modification des stations de pompage de</i>	
	<i>Facture et de Lagrua</i>	175 000 €
	<i>Taussat/Gare</i>	30 000 €
Opération n° 14	Murets techniques	70 000,00 €
Opération n° 15	Wharf de La Salie	200 000,00 €
	<i>Tube plongeur</i>	
Opération n° 17	Bassins de rétention : travaux programmés	580 000,00 €
	<i>Rénovation du bassin de Taussat</i>	

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève donc à la somme de :

<b>Total des dépenses</b>	<b>34 533 332,00 €</b>
---------------------------	------------------------

**IV - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à un montant de 21 000 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de Fonctionnement	21 000,00	21 000,00
Section d'Investissement		
<b>TOTAL</b>	<b>21 000,00</b>	<b>21 000,00</b>

**Section de fonctionnement**

**a : Recettes**

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit en recettes :

- article 7062	redevance des usagers pour ouvrages neufs et ouvrages en service	9 500,00 €
- article 747	subvention du Conseil Général pour ouvrages en service	4 900,00 €
- article 748	Subvention de l'Agence de l'Eau pour ouvrages neufs et en service	6 520,00 €
- l'excédent de l'Exercice 2006		80,00 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>21 000,00 €</b>
---------------------------	--------------------

**b : Dépenses**

- article 60	Achats et fournitures (carburants)	3 000,00 €
- article 61	Services extérieurs <i>entretien</i>	1 500,00 €
- article 62	Autres services (télécommunication)	500,00 €
- chapitre 012	Charges de personnel	16 000,00 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>21 000,00 €</b>
---------------------------	--------------------

Ces précisions données, le Budget Primitif de l'Exercice 2007, se présente, dans le détail, de la façon suivante :

7

**Monsieur Sammarcelli remercie Monsieur Chauvet et fait remarquer que le Syndicat n'augmente la participation financière de ses membres que de 1,9 %, en relation avec l'inflation. Il rappelle que la COBAS paye sa part mensuellement en la prélevant directement sur son Budget ; que les autres communes payent leur contribution indirectement selon une procédure fiscalisée. Il rappelle son engagement lors de la cérémonie des vœux de ne pas augmenter le coût de l'assainissement pour les usagers malgré les gros investissements des stations d'épuration, compensé par une renégociation du Contrat d'Affermage avec SABARC. Il rappelle également que le taux de réalisation des réseaux d'assainissement est de 99 % et que le Bassin peut être montré du doigt mais pour l'exemple !**

**Les membres du Comité, à l'unanimité, adoptent ce Budget**

RAPPORTEUR : M. GADOU

**FOURNITURE ET POSE DE GROUPES DE POMPAGE ET DE  
LEURS ARMOIRES DE COMMANDE DANS LES STATIONS EXISTANTES DE FACTURE ET DE LAGRUA  
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Mes chers Collègues,

La station de pompage de Facture qui assure le transfert vers la station d'épuration de La Teste de Buch des eaux usées épurées par notre station de Biganos et celle de l'industriel Smurfit/Kappa a été initialement équipée de trois pompes, chacune d'entre elles pouvant assurer un débit de 1 m<sup>3</sup>/s. Le fonctionnement de cette station a toujours été délicat en raison des phénomènes transitoires qui sont enregistrés à l'intérieur du collecteur, conduisant à des surpressions et dépressions en fonction des séquences de marche et d'arrêt des pompes. Ces phénomènes avaient conduit à deux ruptures de ce collecteur, à la suite de « coups de bélier » dont le dernier remonte à 1985. Depuis, une cheminée d'équilibre a été construite à proximité de la station de pompage, permettant ainsi d'éliminer ce risque.

Cependant, le Collecteur Sud qu'il nous faudra rénover prochainement, est soumis à d'autres dysfonctionnements liés à des joints défectueux, altérés sous l'action de la térébenthine, ce qui conduit à de nombreuses fuites ; aussi, le projet d'installer sur le site de Facture une pompe de plus faible débit, de l'ordre de 400 l/s, permettrait de limiter le nombre d'arrêts et de démarrages et, ainsi, de réduire sensiblement le nombre de ces fuites.

A Lagrua, le poste de pompage qui assure le transfert des effluents collectés à Pyla et Arcachon vers la nouvelle station d'épuration de La Teste doit être également modifié, en complétant les équipements avec une pompe de 300 l/s, bien que ce collecteur, quant à lui, ne souffre d'aucun des symptômes évoqués précédemment. L'objectif est d'assurer une plus grande régularité des débits entrant dans nos équipements d'épuration, facilitant ainsi leur traitement.

Aussi, un appel d'offres a-t-il été publié dans le BOAMP, le 23 janvier 2007, sous le n° 46. Notre Commission des Marchés a procédé à l'ouverture des offres, le 27 février 2007 puis, sur la base de l'analyse effectuée par nos services, dans sa séance du 9 mars 2007, a retenu l'offre « variante n° 1 » de la société SEIHE, pour un montant de 267 735,47 €HT.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce marché et à le gérer dans le cadre de la dépense autorisée.

Les crédits utiles à cette opération ont été inscrits à notre Budget Annexe du Service de l'Assainissement 2007 que vous venez d'adopter.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

RAPPORTEUR : M. BIBARD

**INDEMNISATION D'ETUDIANTS STAGIAIRES**

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des conventions passées avec l'Institut EGID Bordeaux 3 et l'Université de Bordeaux 3, notre Syndicat accueillera, au cours des prochains mois, deux stagiaires, à savoir :

- Monsieur Morgan BAILLET, étudiant en MASTER 1<sup>ère</sup> année, IUP Génie de l'Environnement, effectuera son stage, du 14 mai au 7 septembre 2007, au sein du Service SIG (Système d'Information Géographique) et participera au développement d'une thématique maritime (ré ensablement des plages).

- Mademoiselle Audrey RAMBAUT, étudiante en MASTER 2<sup>ème</sup> année, aménagement et gestion des équipements, sites et territoires touristiques, effectuera son stage du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2007, au sein du Service Tourisme, pour élaborer un plan de communication et de relations presse, sur le thème « environnement et tourisme ».

Ces conventions laissent à notre Syndicat le soin d'apprécier la qualité des stages et d'allouer à ces étudiants une gratification, laquelle ne peut, en aucun cas, être considéré comme un salaire. Elle peut cependant couvrir, partiellement, les frais de transport ou d'hébergement engagés à l'occasion du séjour dans notre établissement.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, de verser à ces stagiaires une indemnité mensuelle brute correspondant à 30% du SMIC, soumise à retenues CSG-RDS, au titre des frais occasionnés durant chaque mois, sachant que les crédits disponibles sont prévus au Budget Primitif, en Section de Fonctionnement, nature 64138.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**REGIME INDEMNITAIRE DE L'ANNÉE 2007**

Mes chers Collègues,

Le personnel du Syndicat, relevant des cadres d'emplois de la filière administrative et technique, bénéficie actuellement du régime indemnitaire, conformément aux différents décrets ministériels mentionnés au tableau annexé à la présente délibération.

Aujourd'hui, il est opportun de réajuster ce régime indemnitaire, en considération de l'évolution de carrière de nos agents durant l'année écoulée, à savoir les avancements de grades et les avancements d'échelons, l'intégration dans les nouveaux cadres d'emplois d'adjoints techniques territoriaux et d'adjoints administratifs territoriaux, à la suite de la refonte de la Catégorie C et, en dernier lieu, l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires territoriaux au 1<sup>er</sup> février 2007.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues,

\* d'arrêter la valeur de chaque indemnité conformément aux tableaux annexés, sachant que les crédits disponibles ont été prévus au Budget Primitif, Section de Fonctionnement, nature 64118.

\* d'habiliter Monsieur le Président, par voie d'arrêtés, à fixer le montant mensuel à attribuer à chaque agent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

RAPPORTEUR : M. CABANEL

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mes chers Collègues,

Le dernier Tableau fixant les effectifs du personnel a été adopté par votre délibération du 13 octobre 2006.

Toutefois, de nombreux textes réglementaires concernant le déroulement de carrières des fonctionnaires territoriaux, viennent d'être publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2006; ces décrets réforment, de façon importante, la structure des cadres d'emplois de catégorie C, actualisent et modifient les règles de classement des cadres d'emplois de la catégorie A et B, ce qui nous conduit, aujourd'hui, à actualiser notre Tableau des Effectifs.

Une majorité des agents du Syndicat est en effet concernée par ces nouvelles dispositions, lesquelles entraînent la disparition de plusieurs cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, tels que les agents territoriaux des services techniques, les agents techniques territoriaux, les agents de salubrité territoriaux et les agents administratifs territoriaux. Vous trouverez, joint à la présente délibération, une présentation synthétique de la nouvelle architecture des cadres d'emplois de catégorie C, afin de mieux discerner les mouvements de cette réforme.

De même, pour assurer l'évolution de carrière d'un de nos agents, il est utile d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, dans le cadre d'emplois de adjoints administratifs territoriaux, poste qui fera l'objet d'une publication auprès du Centre de Gestion de la Gironde.

Ces situations nous conduisent donc à modifier le Tableau des Effectifs, lequel est représentatif des emplois permanents du Syndicat, dans les conditions définies en annexe de la présente délibération.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues,

- d'adopter le nouveau Tableau des Effectifs, tel qu'il vous est représenté en annexe,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON (01-2007)**

<b>Personnel relevant des cadres d'emplois des filières administratives et techniques</b>	
<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
<b>CATEGORIE A</b>	
1 Administrateur territorial 3 Attachés territoriaux	1 Administrateur hors classe (détaché dans la fonction de Directeur Général) 3 Attachés
<b>CATEGORIE B</b>	
5 Rédacteurs territoriaux	1 Rédacteur chef 4 Rédacteurs
<b>CATEGORIE C</b>	
16 Adjoints administratifs territoriaux	3 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe 2 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe (dont 1 vacant) 2 Adjoints administratifs territoriaux de 1ère classe 9 Adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe (dont 1 vacant)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
<b>CATEGORIE A</b>	
4 Ingénieurs territoriaux	1 Ingénieur en chef de classe exceptionnelle 1 Ingénieur principal 2 Ingénieurs
<b>CATEGORIE B</b>	
5 Techniciens territoriaux  2 Contrôleurs territoriaux	4 Techniciens supérieurs chefs 1 Technicien supérieur principal  1 Contrôleur en chef 1 Contrôleur
<b>CATEGORIE C</b>	
2 Agents de Maîtrise territoriaux  9 Adjoints techniques territoriaux	1 Agent de maîtrise principal (poste vacant) 1 Agent de maîtrise  2 Adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère cl. 1 Adjoint technique territorial principal de 2ème cl. 6 Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe

<b>Personnel relevant d'un emploi de la filière administrative</b>	
<b>CATEGORIE C</b>	
1 Adjoint administratif territorial	1 Adjoint administratif territorial de 2ème classe

<b>PERSONNEL CONTRACTUEL</b>
------------------------------

<b>Personnel contractuel relevant du Service Tourisme</b>
---

EMPLOI	GRADE
1 Attaché	1 Contractuel - Responsable du Service Tourisme

<b>Personnel contractuel relevant du Pôle Maritime</b>
--

EMPLOIS	GRADES
1 Ingénieur	1 Ingénieur - Responsable du Pôle Maritime grade équivalent à celui d'un Ingénieur en Chef
1 Technicien	1 Technicien - Spécialiste du domaine maritime

<b>Personnel contractuel relevant du Service Dragage</b>
--

FONCTIONS	CATEGORIES
1 Capitaine de Drague	1 Catégorie 13
1 Chef Mécanicien	1 Catégorie 14
4 Matelots Qualifiés	1 Catégorie 9 (patron de remorqueur) 1 Catégorie 7 (plongeur) 1 Catégorie 5 (matelot) 1 Catégorie 4 (matelot)

RAPPORTEUR : M. TROUBET

### LOCATION ET MAINTENANCE D'UN SCANNER COULEUR GRAND FORMAT ET DE PHOTOCOPIEURS NUMERIQUES CONNECTES

Mes chers Collègues,

Pour assurer le fonctionnement de ses services, le Syndicat dispose de photocopieurs numériques loués par différents prestataires, lesquels en assurent également la maintenance. Aujourd'hui, ces divers contrats de location et maintenance arrivent à échéance ; il a donc été prévu de passer un marché composé de trois lots distincts pour une durée de cinq ans :

- Le lot n°1 concerne la location et la maintenance d'un scanner couleur, grand format, pour le Service Système d'Information Géographique
- Le lot n°2 concerne la location et la maintenance d'un photocopieur couleur numérique connecté pour le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé
- Le lot n°3 concerne la location et la maintenance de photocopieurs numériques connectés pour le siège du Syndicat, lot décomposé en une tranche ferme (location et maintenance de quatre photocopieurs) et une tranche conditionnelle (location et maintenance d'un photocopieur)

En raison de l'estimation des besoins, proche des seuils communautaires, ce marché a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec la publication, le 19 janvier 2007, d'un avis d'appel public à la concurrence au

Notre Commission des Marchés s'est réunie, une première fois, le 27 février 2007 afin de procéder à la sélection des candidats et à l'ouverture des offres puis une seconde fois, le 9 mars 2007, pour décider, après analyse des offres, de confier l'exécution des prestations selon la répartition suivante :

- le lot n°1 a été déclaré infructueux et sera relancé en procédure adaptée.
- le lot n°2 a été attribué à la société CANON, pour un montant décomposé de la façon suivante :
  - location sur 5 ans : 8 091,60 euros HT
  - forfait de maintenance à la copie couleur : 0,06 euros HT
  - forfait de maintenance à la copie Noir et Blanc : 0,0055 euros HT
- le lot n°3 a été attribué à la société DOCUMENT CONCEPT, pour un montant décomposé de la façon suivante :
  - **tranche ferme** : location de quatre photocopieurs couleur numériques connectés
    - location sur cinq ans avec logiciel OCR inclus : 39 000 euros HT
    - forfait de maintenance à la copie couleur : 0,06 euros HT pour trois photocopieurs
    - forfait de maintenance à la copie Noir et Blanc : 0,0054 euros HT pour trois photocopieurs
    - forfait de maintenance à la copie couleur : 0,088 euros HT pour un photocopieur
    - forfait de maintenance à la copie Noir et Blanc : 0,0088 euros HT pour un photocopieur
  - **tranche conditionnelle** : location d'un photocopieur noir et blanc numérique connecté
    - location sur cinq ans : 11 680 euros HT
    - forfait de maintenance à la copie Noir et Blanc : 0,0055 euros HT

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à mettre au point et signer ces marchés et à les gérer dans le cadre ainsi défini,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2007, en Section de Fonctionnement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**Monsieur SAMMARCELLI informe les membres du Comité qu'il a l'intention, avec leur accord, d'écrire au Premier Ministre et au Ministre de la Santé pour attirer leur attention sur les conséquences du maintien du test de la souris, extrêmement rigide, et pour soutenir les ostréiculteurs dans leur demande de mesures dérogatoires. Les membres du Comité donnent leur accord au Président pour ces interventions.**

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Martine GALLOUX